

14h00

ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS

- Individuatisation et égalité de traitement

Elisabeth **POUPEAU**

Olivier **PFLIGERSDORFFER**

- « All inclusive » ou les forfaits en 2014

Estelle **GODARD**

Fabrice **VAUGOYEAU**

- Les « suppléments » liés aux conditions de travail

Laurence **BOURGEON**

Christine **THOMAS**

16h30

REVUE DE JURISPRUDENCE

Les derniers arrêts en droit du travail

André **FOLLEN**

Spécialiste en droit social

17h00

Fin des travaux

ET SI ON PARLAIT SALAIRE !



ORDRE DES AVOCATS
À LA COUR D'ANGERS

CONNIVENCE
L'imprimeur engagé

Le 26 septembre 2014

à 9 h au Centre de Congrès d'Angers

9h00

Accueil

Jean BROUIN

Bâtonnier de l'ordre

INTRODUCTION

Philippe FLORES

Conseiller Rétérendaire à la Chambre

sociale de la Cour de cassation

Gilles PÉDRON

MAÎTRISER LES CLASSIQUES

- Gérer les primes

Sarah TORDJMAN

Spécialiste en droit social

Sylvain CIANFERRANI

Spécialiste en droit social

- Gérer les rémunérations variables

Stéphanie CHOQUET-MAISONNEUVE

Spécialiste en droit social

Jean Albert FÜHRER

Spécialiste en droit du travail

- Gérer les retenues sur salaire

Pascal LAURENT

Christine MORILLE

Les avocats d'Angers

vous invitent à leur

21^{ème} colloque de droit social

Entrée libre*. Déjeuner sur place (30 €). Clôture à 17h00.
Pour tout contact : Maison de l'Avocat, Tél. 02 41 25 30 70

* Pour les avocats, participation aux frais

- 2 ans au tableau : 100 € (déjeuner non compris)

+ 2 ans au tableau : 130 € (déjeuner non compris)

12h30

Pause déjeuner



ORDRE DES AVOCATS
A LA COUR D'ANGERS

COUPON-RÉPONSE

M

Profession

Mail

assistera au colloque

ne déjeunera pas

déjeunera - nombre de personnes :

ci-joint chèque de *

€ libellé à l'ordre de l'Ordre des Avocats d'Angers

* Déjeuner : 30 € par personne (réponse impérative avant le 19 septembre 2014)

Avocats : - 2 ans au tableau : 100 € (déjeuner non compris) - + 2 ans au tableau : 130 € (déjeuner non compris)



ORDRE DES AVOCATS
A LA COUR D'ANGERS



Ordre des Avocats

4, avenue Pasteur

BP 43079

49017 ANGERS CEDEX 2